



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 247  
publié le 14 mars 2025**

## **Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) - Séance plénière du mercredi 12 mars 2025** ..... 3

- 2. Modification de l'annexe 15 du règlement intérieur – possibilité de sanctionner les usages abusifs de l'intelligence artificielle .....4
- 3.1. Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : Compte financier 2024.....5
- 3.3. Point d'ordre financier, budgétaire ou comptable : Affectation du résultat.....6
- 3.4. *Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable* : Comptes de la fondation 2024 et affectation du résultat .....7
- 3.5. *Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable* : annulation de dettes pour l'ISSAE Cnam Liban 2019-2024.....8
- 5. Projet de rénovation des amphithéâtres Y-PP-Z inscrit au CPER .....9
- 6. Convention *PostGenAI@Paris* ..... 10

## **Décisions émanant de l'administration générale (AG) .....11**

- Décision n°2025-33 AG du 13 mars 2025 proclamant les résultats de l'élection des grands électeurs du Conservatoire national des arts et métiers, pour l'élection des membres du collège des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche..... 12

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) -  
Séance plénière du mercredi 12 mars 2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025**

**\*\*\***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**2. Modification de l'annexe 15 du règlement intérieur – possibilité de sanctionner les usages abusifs de l'intelligence artificielle**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, approuve, par 24 voix « pour » et une abstention, les propositions de modification de l'annexe 15 du règlement intérieur du Cnam telles qu'elles lui ont été présentées en séance.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
-----

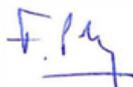
...

**3.1. Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : Compte financier 2024**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve sans réserve, par 24 voix « pour » et une abstention, le compte financier 2024 de l'Etablissement, arrêté à la somme de 177 560 907,33€ en recettes et de 176 016 662,85 € en dépenses nettes, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération. Le résultat net excédentaire est arrêté à la somme de 1 544 244,48€.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
-----

...

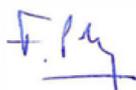
**3.3. Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : Affectation du résultat**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, approuve, par 24 voix « pour » et une abstention, l'affectation du résultat de 1 544 244,48 € aux comptes de réserves de l'établissement.

Le compte de report à nouveau positif de 42 994,29€ sera apuré en contrepartie des réserves de l'établissement.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

Conservatoire national

des arts et métiers

Direction générale des services – Direction des affaires générales – Bureau de coordination du CA

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

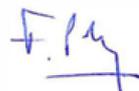
...

**3.4. Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : Comptes de la fondation 2024 et affectation du résultat**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, approuve par 22 voix « pour » et 2 abstentions les comptes 2024 de la Fondation du Cnam et l'affectation du résultat de 305 706,10€ aux réserves de la Fondation.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

Conservatoire national  
des arts et métiers

Direction générale des services – Direction des affaires générales – Bureau de coordination du CA

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

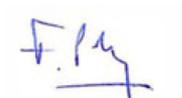
...

**3-5. Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : annulation de dettes pour l'ISSAE Cnam Liban 2019-2024**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière de 12 mars 2025, à l'unanimité, vote l'annulation des dettes de l'ISSAE Cnam Liban telles qu'elles figurent en annexe 1 à la présente délibération et autorise le Cnam établissement public à ne pas facturer l'ISSAE Cnam Liban pour l'exercice 2024-2025.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025**

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**5. Projet de rénovation des amphithéâtres Y-PP-Z inscrit au CPER**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, approuve, à l'unanimité, le projet immobilier de rénovation des amphithéâtres Y/PP/Z inscrit dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2021/2027 avant transmission du dossier à la Préfecture de Région pour mise en œuvre, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

Conservatoire national

des arts et métiers

Direction générale des services – Direction des affaires générales – Bureau de coordination du CA

**Annexe 3 – Dossier d'expertise CPER 2021-2027**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance plénière  
mercredi 12 mars 2025**

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

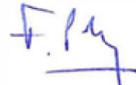
...

**6. Convention *PostGenAI@Paris***

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 12 mars 2025, par 20 voix « pour » et 3 abstentions, approuve le projet de convention *PostGenAI@Paris* (IA Cluster) tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

## **Décisions émanant de l'administration générale (AG)**

## DÉCISION N° 2025-33-AG

### **Proclamant les résultats de l'élection des grands électeurs du Conservatoire national des arts et métiers, pour l'élection des membres du collège des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13,  
Vu l'arrêté du 24 janvier 2025 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
Vu l'arrêté du 24 janvier 2025 pris en application de l'article D. 232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, et notamment son article 7,  
Vu la circulaire du 3 février 2025 décrivant l'ensemble du processus électoral,  
Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,  
Vu la décision n° 2025-27 AG du 17 février 2025 fixant le calendrier général des opérations relatives à la désignation des grands électeurs du Conservatoire national des arts et métiers, pour l'élection des membres du collège des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER),  
Vu la liste électorale du 17 février 2025 pour la désignation des grands électeurs du Cnam pour l'élection des membres du collège des étudiants du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER),  
Vu la liste de candidats reçue le 5 mars 2025,  
Vu le scrutin du 13 mars 2025 et les constats réalisés par la direction des affaires générales,

#### **PROCLAME LES RESULTATS SUIVANTS :**

##### *Quatre sièges à pourvoir*

Nombre d'électeurs : 4  
Nombre de votants : 2  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Suffrages exprimés : 2

**A obtenu : 2 voix**

La liste présentée par DUARTE Valentin et composée des noms suivants :

COSTAGLIOLA Maïlys  
CRESSANT Killian  
DUARTE Valentin  
MORVAN Noémie

**Est élue au scrutin de liste majoritaire, la liste composée des noms suivants :**

COSTAGLIOLA Maïlys  
CRESSANT Killian  
DUARTE Valentin

MORVAN Noémie

---

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui fait l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs situés à l'entrée du siège du Conservatoire national des arts et métiers, 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris, et d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 13 mars 2025

L'administratrice générale

Pour l'administratrice générale  
et par délégation

Florian CAHAGNE  
Directeur général des services

Tout électeur peut contester les élections.

L'administrateur général doit être saisi dans le délai de 2 mois suivant l'affichage de la proclamation des résultats de l'élection.

Le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04) peut ensuite être saisi dans le délai de 2 mois à compter de la décision explicite de rejet de l'administrateur général.

En cas de décision implicite de rejet de l'administrateur général (absence de réponse pendant 2 mois à compter de la réception de la demande d'annulation, cf. article L. 231-4 du code des relations entre le public et l'administration), le tribunal administratif doit être saisi dans les 2 mois suivant la naissance de la décision implicite de rejet (cf. article R. 421-2 du code de justice administrative)